



Le Maire de SAINT-CYR-EN-VAL

A

Mesdames, Messieurs les élus
Adjointes au maire
Conseillers municipaux délégués
Conseillers municipaux

À Saint-Cyr-en-Val, affichée le **18 JAN. 2023**

Dossier suivi par le Secrétariat Général

 sg@mairie-saintcyrenval.fr

Tél : 02.38.76.66.29

Objet : Convocation et ordre du jour à la séance du conseil municipal –23 janvier 2023

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L.2121-11 du code général des collectivités territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra à la salle du conseil municipal en mairie annexe, **le lundi 23 janvier 2023 à 18h15.**

En application de l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales, les séances du conseil municipal sont publiques. Le public est donc autorisé à y assister.

ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de la séance :

- 1- Désignation du secrétaire de séance ;
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2022 ;
- 3- Compte-rendu des décisions prises par le Maire (articles L2122-22 et 23 du code général des collectivités territoriales) ;

FINANCES

- 4- Approbation du budget primitif 2023 ;
- 5- Approbation d'un emprunt d'équilibre ;
- 6- Attribution des subventions aux associations année 2023 ;
- 7- Approbation et autorisation de signature donnée au Maire pour les conventions

d'objectifs et de moyens avec les associations « La Saint Cyrienne », « l'Union Sportive de Saint Cyr en Val » et « l'association des praticiens du pôle de santé de Saint-Cyr-en-Val (A2PS) » ;

- 8- Attribution d'une subvention à l'association « Val Espoir » année 2023 ;
- 9- Demande de subvention auprès du Département au titre du FDAEC 2023 Volet 3 pour la modernisation du mobilier de l'accueil et de l'espace d'attente 1er étage ;
- 10- Demande de subvention auprès du Département au titre du FDAEC 2023 Volet 3 pour l'achat d'équipements pour le Pôle Enfance/Jeunesse ;
- 11- Demande de subvention pour une cuve de récupération des eaux de pluie au centre technique ;
- 12- Autorisation donnée au Maire pour solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Loiret au titre de la DSIL - Travaux de sécurisation de la façade nord du Château de la Jonchère ;

ADMINISTRATION GENERALE

- 13- Restitution de la compétence facultative « aménagement et gestion du parc des jardins de Miramion de Saint-Jean-de-Braye » ;
- 14- Restitution de la compétence facultative « Soutien aux clubs sportifs de haut niveau » et transfert de la compétence facultative « Soutien aux clubs de handball de haut niveau dits professionnels évoluant au 1^{er} ou 2^{ème} échelon national ou ligue professionnelle » ;
- 15- Fixation des tarifs pour les autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public relatifs à l'installation de commerces ambulants de restauration ;
- 16- Accord-cadre relatif à la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration, l'accueil de loisirs sans hébergement, le multi-accueil et le CCAS- Création d'un groupement de commande avec le CCAS et approbation de la convention constitutive ;
- 17- Adhésion au GIP RECIA ;
- 18- Souscription aux services du GIP RECIA ;

RESSOURCES HUMAINES

- 19- Modification du tableau des emplois.

QUESTIONS ORALES

En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à un autre élu. Celle-ci devra être transmise au secrétariat général avant le début de la séance. Vous trouverez le formulaire de la procuration sur I-delibRE.

Cette convocation comportant l'ordre du jour ainsi que les projets de délibérations sont transmis par voie dématérialisée via i-delibRE. La salle du conseil municipal est équipée de connexion Wi-Fi pour vous permettre de consulter aisément les supports des sujets abordés en séance.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Vincent MICHAUT

